

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
Rapporteur : Stéphane CREACH

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Engagement pour la cohésion des territoires - Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a approuvé en décembre 2020 son engagement pour la cohésion des territoires, inscrit dans le prolongement de la Breizh COP, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée.

Les Pactes de cohérence régionale et territoriale, en cours d'élaboration à l'échelle de 21 territoires de SCOT ou d'inter-SCOT selon le choix des acteurs territoriaux, viendront formaliser, dans les prochains mois, les priorités conjointes.

Le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement régional, en ce qui concerne les projets d'aménagement des territoires. Ainsi, des conventions « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 », bâties entre la Région et chacun des EPCI, apporteront à ces derniers la visibilité nécessaire à leur action. Chaque convention intercommunale se voit ainsi dotée d'une enveloppe prévisionnelle calculée sur la base des montants annuels de Bien vivre 2021 (c'est-à-dire, trois fois le montant annuel auquel s'ajouteront les reliquats des crédits non mobilisés en 2021 et 2022), soit 108 M€.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les conventions « Bien vivre partout en Bretagne » répondront prioritairement à 3 objectifs majeurs.

Le premier est d'accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de la Breizh Cop, la Région a souhaité que, partout en Bretagne, les partenaires puissent s'engager dans la prise en compte des transitions écologique, énergétique et climatique. Le CESER ne voit pas comment, en effet, les partenaires pourraient faire fi de ce triple défi d'urgence au cœur de la Breizh Cop.

Le deuxième est d'adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat face à l'urgence sociale en matière de logement. La Région s'est engagée en 2022 dans l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat qui aboutira dans les prochains mois. Les conventions 2023-2025 pourront renforcer cet engagement. L'actualité rattrape souvent la vie et, pour le CESER, malheureusement, cet effet de loupe « logement » est significatif des « oubliés » alors que de nombreuses recommandations étaient déjà établies. Cette remarque n'est pas ciblée sur l'échelon régional, toutes les strates sont au même niveau de délaissement à commencer par l'Etat. Sans remonter à de nombreuses préconisations des avis du CESER, il est pour le moins pertinent que cette question qui traverse l'ensemble des politiques publiques ait été soulevée de forte manière au regard de la crise COVID. Le CESER attire l'attention sur le sujet puisqu'il faut en effet être logé mais aussi bien logé. Des étudiant-es, aux personnes âgées en passant par les personnes précaires et les salarié-es aux revenus modestes, faisons lucidement le bilan et à n'en point douter la réalité risque d'être des plus terribles.

Le troisième objectif est d'améliorer l'accès aux services de proximité. « *L'existence d'une offre de services de qualité et son accessibilité sont une condition majeure de la qualité de vie offerte aux habitant-e-s et, ainsi, de la vitalité des territoires* ». Ce sont les propos de la Région, qui « *entend confirmer son engagement, en ajustant son intervention*

*pour mieux l'inscrire dans son cœur de compétences.* » Très bien ! C'est pour le CESER en effet une réponse adéquate et transformatrice du quotidien. Le Conseil régional devrait, comme d'autres élus, retenir que les populations et les usagers ont un besoin de « services publics », trop souvent oubliés, et qui sont pourtant une « marque de fabrique » française, une manière de percevoir la vie réelle par d'autres lunettes que celles « du marché ».

En complément de ces trois axes, le Conseil régional pourra accompagner un ou plusieurs projets ayant une dimension de « rayonnement ». Le CESER souhaiterait avoir de plus amples précisions sur le sujet, et étayées d'exemples concrets.

Le CESER note le pragmatisme régional de l'engagement dans ces conventionnements. Ils peuvent répondre à certaines attentes et besoins sociaux des populations, pour lesquels il y a tant à faire. Le Conseil régional et l'Etat, réunis avec les partenaires sociaux au sein de la Conférence sociale, pourraient montrer qu'il est possible d'agir encore au-delà.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Engagement pour la cohésion des territoires - Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**